SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2024

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Le 27 JANVIER 2024, le Conseil Municipal de la commune de SAINT RESTITUT (Drôme), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Christine FOROT, MAIRE.

Etaient présents : C.FOROT – S.MEARY – W.AUGUSTE – M.MERLIN – M.CECCHINI – L.VIGER – G.JANUEL - S.ROUSSIN – I.MEJEAN - F.THEOLAS – H.CHARANCON – B.DUBOIS – AM.SOLIER

Absents excusés :
Y.ARMAND : procuration à S.MEARY

Absente non excusée : M.DENISE

Secrétaire de séance : S.MEARY

Mme le maire remercie les personnes présentes.
Présence de LA PRESSE (LE DAUPHINE et LA TRIBUNE).

Présentation par un diaporama de l'Avant-Projet Définitif des travaux d'aménagement du Cœur de Village, faite par le Bureau d'Etudes ATELIER L.PAYSAGES.
Mme le maire remercie M. Nicolas CAZABAT Paysagiste concepteur ATELIER L.PAYSAGES, M.Luc PROTHON (NALDEO), pour leur présentation et le travail réalisé.

****

1. APPROBATION PV séance du 23/10/2023 (DELIBERATION N° DE-2024-001)
Pas de remarque. Approuvé à l'unanimité.

2. DELIBERATION N° DE-2024-002 annulée
3. DELIBERATION N° DE-2024-003 annulée

4. TERRAINS MULTISPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION
Point annulé

5. ACQUISITION PAR LA COMMUNE BIEN IMMOBILIER
Point annulé

6. **TRAVAUX RENOVATION AGENCE POSTALE COMMUNALE : ACCEPTATION DON LA POSTE (DELIBERATION N° DE-2024-004)**

Mme le maire rappelle les travaux engagés pour la rénovation des bureaux de l'agence postale communale au sein du bâtiment de la mairie. Concernant la participation financière de LA POSTE sur les frais relatifs à l'installation de l'alarme, au titre de la sécurisation de l'agence postale, la Trésorerie nous demande une délibération du conseil municipal afin d'accepter sous la forme d'un don, la somme de 5.443.02 € affectée à l'opération de LA POSTE.
Accord du conseil municipal à l'unanimité.
Délibération prise en ce sens.

7. **DEMANDE DE SUBVENTION LA REGION AIDE A LA CREATION PREMIER COMMERCE EN MILIEU RURAL (DELIBERATION N° DE-2024-005)**

Mme le maire rappelle l'appel à projet lancé par la municipalité pour la création d'un commerce multiservices, avec épicerie, dans les locaux communaux de notre pharmacie actuelle.
Après consultation et réception de 6 dossiers de candidatures, les élus ont retenu celle de Mme Isabelle ALBERTI, proposant un projet d'épicerie multiservices, notamment des produits locaux de première nécessité, alimentation générale, un salon de thé, dépôt de pains, un point relais, de la petite restauration, etc...
Ce commerce avec une ouverture 6 jours sur 7, permettra de répondre aux besoins des administrés et notamment des séniors, et de valoriser ainsi des produits issus de circuit court.
La volonté affichée de la municipalité consiste à favoriser la création d'un commerce de proximité unique de ce type dans la commune, avec pour objectif de rétablir l'égalité d'accès pour les habitants.
La commune, maitre d'ouvrage et propriétaire du local affecté à ce futur commerce, devra engager des travaux de réfection des surfaces destinées à cette future activité commerciale et pourvoir à l'équipement professionnel structurant, en l'occurrence l'installation d'un matériel de cuisine (hotte).
Cette opération peut bénéficier d'une aide financière de LA REGION, au titre de son dispositif « aide à la création d'un premier commerce en milieu rural », à hauteur de 30 % du montant total HT de travaux engagés.
Accord du conseil municipal à l'unanimité, pour solliciter et déposer le dossier de demande de subvention auprès de LA REGION.
Délibération prise en ce sens.

8. **TRAVAUX REAMENAGEMENT CHEMIN DE LA CROZE DEMANDES DE SUBVENTIONS (DELIBERATION N° DE-2024-006)**

Mme le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 26/06/2023 décidant d'attribuer l'accord-cadre de maitrise d'œuvre au groupement ATELIER L.PAYSAGES ET URBANISME (mandataire) et VRD NALDEO (co-traitant) ;
La commune souhaite, à travers cette mission, intervenir sur le chemin de la Croze afin de traiter efficacement les eaux pluviales et de ruissellement, de penser les mobilités actives, de réaffirmer le lien au centre bourg, de sécuriser les accroches aux routes départementales. Actuellement, l'impact très préjudiciable pour les riverains, des eaux de ruissellement et le mauvais état de la chaussée du chemin de la Croze, dégradé régulièrement par les coulées de sable lors de fortes pluies, est l'opportunité pour la commune de penser cet aménagement de façon globale au regard des usages, de la qualité paysagère et des contraintes techniques.
Le projet de travaux sera caractérisé par un traitement durable et efficace des eaux pluviales et de ruissellement, par sa qualité, sa durabilité, sa sobriété, il s'agit d'une valorisation de la commune, et plus spécifiquement du quartier de la Croze, de ses usages et de ses paysages.
Il est primordial de repenser et de sécuriser les voiries pour garantir un projet confortable et sécuritaire pour les usagers, et améliorer la qualité de vie des habitants.
Le devis estimatif établi par ATELIER L.PAYSAGES s'élève à la somme totale de 444.864.20 € HT correspondant au traitement des eaux pluviales et de ruissellement de l'ensemble du chemin de la Croze, ainsi que les divers revêtements de la chaussée.
Cette opération peut obtenir une aide du CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME, dans le cadre de notre projet structurant du mandat, inscrit au CRTE porté par la CCDSP, de la DETR 2024 et de l'Agence de l'Eau.
Accord du conseil municipal à l'unanimité pour solliciter et déposer les dossiers de demandes de subventions.
Délibération prise en ce sens.

9. **TRAVAUX AMENAGEMENT PLACES ET RUES CŒUR DE VILLAGE DEMANDE DE SUBVENTION (DELIBERATION N° DE-2024-007)**

Madame le maire rappelle que le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement d'une partie des places et rues cœur de village.
La maitrise d'œuvre a été confiée à ATELIER L.PAYSAGES et URBANISME (mandataire) et VRD NALDEO (co-traitant) pour nous accompagner dans ce projet.
Une subvention a été sollicitée auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL de la DROME et de LA REGION.
Nous avons sollicité une aide au titre de la DETR 2023 auprès de la PREFECTURE DE LA DROME, non retenue pour l'exercice 2023.
Considérant l'obtention d'une aide financière de :
-Conseil Départemental Drôme : 127.500 €
-La Région : 100.000 €
L'estimation financière de la dépense du projet élaborée par ATELIER L.PAYSAGES et URBANISME s'élève à la somme de 577.418.40 € HT (travaux + honoraires, divers et imprévus). Ce projet est inscrit au CRTE porté par la CCDSP.

Dans le cadre des dispositifs d'aides aux territoires, Mme le Maire propose de renouveler la demande de subvention au titre de la DETR 2024 auprès de la Préfecture de la Drôme.
Accord du conseil municipal à l'unanimité.
Délibération prise en ce sens.

10. INFORMATIONS DIVERSES

RELEVE N° 01.2024

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER OU DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BIEN SOUMIS A L'UN DES DROITS DE PREEMPTION PREVUS PAR LE CODE DE L'URBANISME
-Article A 213.1 du Code de l'Urbanisme-

Le maire est chargé par délégations du conseil municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre certaines décisions, prévues par l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les DECISIONS prises par délégation du CM au Maire doivent être communiquées au conseil municipal lors de la séance suivante.

Date de réception de la DIA	Section	N° Parcelle	Nature	Lieu-dit
02/01/2024	A	612	NB	LA JUSTICE
26/01/2024	F	792	NB	COSTOSSEBAS
26/01/2024	F	48-49-793	NB	COSTOSSEBAS

DECISION DU MAIRE :
Madame le maire informe le conseil municipal qu'elle n'a pas fait valoir son Droit de Préemption sur les parcelles précitées.
MI : maison individuelle
TB : terrain à bâtir
MV : maison de village

MANIFESTATIONS
Le 02/02/2024 : Crèches et Traditions Messe chandeleur
Le 03/02/2024 : Anciens Combattants AG
Le 04/02/2024 : Club Vermeil AG avec repas
Le 05/02/2024 : Carrière de la Pierre blanche AG
Le 09/02/2024 : Crèche et Traditions Soupe au gruau
Le 24/02/2024 : Mairie : après-midi récréative

W.AUGUSTE : Point sur l'avancement des travaux du centre municipal de santé.

C.FOROT rappelle la volonté affichée du conseil municipal pour soutenir le mouvement des agriculteurs.
S.ROUSSIN s'exprime par rapport aux agriculteurs de la PLAINE de SAINT RESTITUT sur les difficultés qu'ils rencontrent dans leur métier. ST RESTITUT est un village à vocation agricole, concerné et touché par les problèmes actuels, ils expriment leur colère et leurs revendications face à la baisse de leurs revenus et à la hausse des charges, à la concurrence déloyale, ils ne peuvent plus équilibrer leurs budgets, ils ne demandent qu'à vivre de la vente de leurs produits.

C.FOROT remercie les personnes du quartier de LA CROZE pour leur présence à cette réunion ainsi que la presse.

La séance est levée à 20H00.

Le Secrétaire de séance : Sandrine MEARY

Le Maire : Christine FOROT

MAIRIE DE SAINT-RESTITUT * 26 (Drôme) *